Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 18/07/2025
ID : 093-219300712-20250623-CCAS_2306_17-DE

N°2025-017

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevran

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE SEVRAN

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 18h30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Sevan, légalement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, maire de la commune et président du CCAS.

Présents :	Stéphane BLANCHET, Danièle ROUSSEL, Ludovic JACQUART, Ivette SELEMANI, Martine PATRON-CHALUBERT, Bachir BESSAHA, Benoît LEMAITRE, Chérifa BOUNOUA
Excusés :	Dominique MERIGUET, Jacques DUFOUR
Absent :	Naïma HAMDAOUI
Assistaient à la séance	Graziella JACCOD, Laurence MAILLARD, Lynda AGUENI, Zahia ICHEBOUDENE
Objet :	**Accès aux droits et alertes sur les blocages administratifs**

Le Conseil d'administration, sur proposition de son président,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L2121-29,

Considérant les missions du CCAS en termes d'accès aux droits, de lutte contre l'exclusion et soutenir les publics les plus fragiles,

Considérant le nécessaire partenariat avec les services de l'Etat,

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré :

Adopte par	8 Voix	Unanimité
Présents ou représentés	8 Voix	
Exprimés	8 Voix	
Pour	8 Voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 18/07/2025
ID : 093-219300712-20250623-CCAS_2306_17-DE

Article 1 : Emet le vœu tel que présenté ci-dessous :

Vœu relatif aux difficultés d'obtention de rendez-vous en Préfecture ou Sous-préfecture des personnes étrangères

Nous exprimons notre vive inquiétude face aux obstacles administratifs qui empêchent de nombreux habitants de notre territoire d'exercer pleinement leurs droits.

En Seine-Saint-Denis et en Île-de France, la difficulté pour obtenir un rendez-vous en préfecture, les délais particulièrement longs et l'expiration des titres de séjour plongent des milliers de personnes dans une précarité encore plus grande. Perte d'emploi, rupture des droits sociaux, crise financière et isolement sont les conséquences directes de ces blocages administratif, empêchant le recours au droit pour de nombreux usagers.

Les démarches, désormais entièrement dématérialisées laissent les habitants les plus vulnérables sans solution face à un système souvent inaccessible et difficile à comprendre. Certaines associations tentent d'accompagner les démarches, mais ne peuvent pas régler l'ensemble des situations.

Nous demandons à l'État d'agir concrètement afin de garantir un accès effectif et stable aux droits en France. Il est urgent de mettre fin à cette situation qui fragilise injustement des milliers de personnes, compromet la cohésion sociale dans notre territoire, et porte atteinte à la devise de notre République.

Article 2 : la présente délibération :

- Sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sevran, président du CCAS dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site *Télérecours* (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Le Maire, Président du CCAS

Ville de SEVRAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Seine-St-Denis

Stéphane BLANCHET